



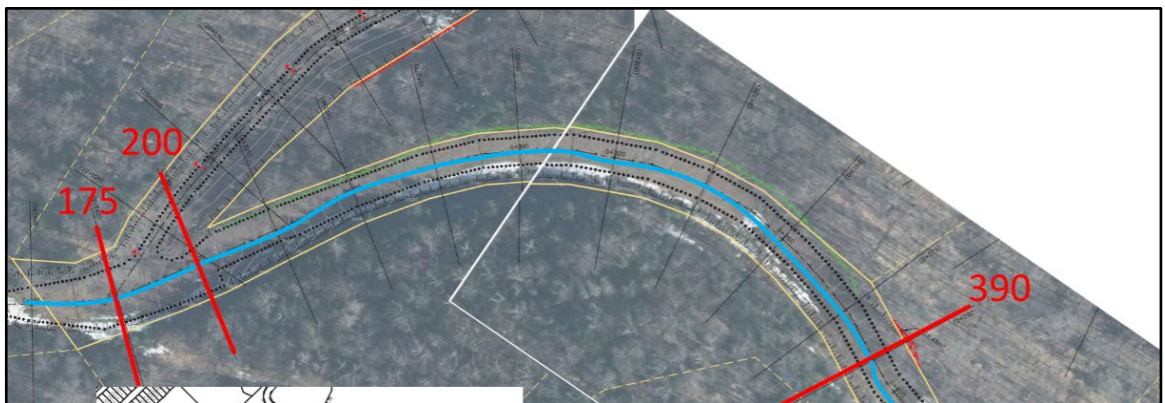
## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi le 16 décembre 2024, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : Lot projeté 6 628 222**

L'objet est :

- d'autoriser l'implantation d'une clôture en polypropylène alors que celui-ci ne fait pas partie d'un matériau prescrit pour une clôture par le *Règlement de zonage*;
- de régulariser la hauteur des talus variant entre 2,5 mètres et 16 mètres pour les sentiers alors que le *Règlement* prescrit que la hauteur d'un talus mesurée verticalement entre le pied et le sommet ne doit pas excéder 2 mètres;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

### **PERSONNES INTÉRESSÉES**

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 25 novembre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA